

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 9 AVRIL 1973

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

DÉCLARATION FAITE À LA CHAMBRE DES
COMMUNES PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, MONSIEUR
MITCHELL SHARP, LE 9 AVRIL 1973

Monsieur l'Orateur,

J'ai le pénible devoir de vous annoncer officiellement que le capitaine Charles-Eugène Laviolette, des Forces armées du Canada, affecté à la Délégation du Canada auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, a été tué dans l'exercice de ses fonctions samedi, le 7 avril, au moment où l'hélicoptère de la Commission internationale dans lequel il voyageait s'est écrasé près de Lao Bao au Vietnam en entraînant la mort de chacune des neuf personnes qui se trouvaient à bord de l'appareil. Je sais que tous les députés et tous les Canadiens se joignent au Gouvernement pour offrir leurs plus sincères sympathies à l'épouse et aux autres membres de la famille du capitaine Laviolette et qu'ils éprouvent eux aussi un vif sentiment de douleur à la suite de cet événement tragique.

La tristesse et la douleur causées par cet incident n'atteignent pas uniquement les Canadiens. Un officier indonésien et deux officiers hongrois ont aussi été tués, de même que deux Américains et un Philippin, membres de l'équipage de l'hélicoptère,

ainsi que deux représentants du Viet Cong ou du GRP qui accompagnaient le groupe. Nous sommes soulagés d'apprendre, toutefois, que les deux autres Canadiens, soit le capitaine R.L. Parsons et le maître caporal J.-M.-R. Laplante, qui voyageaient dans un autre hélicoptère au cours de la même mission et qui se sont portés au secours de l'appareil tombé, sont maintenant sains et saufs et en bonne santé.

Le Gouvernement canadien déplore cet incident tragique et inutile qui, selon une enquête et des rapports préliminaires, résulte d'un acte hostile dirigé délibérément ou par erreur contre des hélicoptères très nettement marqués des symboles de la CICS. Un hélicoptère a été atteint par un projectile lancé du sol, présumément par la partie dans le secteur d'occupation de laquelle l'incident est arrivé, au moment où l'appareil s'approchait de Lao Bao au cours d'une mission de la CICS. Cela s'est produit bien qu'on ait suivi scrupuleusement toutes les précautions arrêtées d'avance justement pour empêcher de tels incidents. Le Viet Cong avait donné à l'équipe l'assurance du sauf conduit, comme en témoigne la présence de deux de ses représentants dans l'appareil touché et, d'après les renseignements dont nous disposons, l'hélicoptère ne s'est pas écarté du corridor de vol auquel ces assurances de sécurité s'appliquaient spécialement. Je désire affirmer avec la plus grande clarté et la plus grande énergie dont je sois capable, Monsieur l'Orateur, la ferme conviction du Gouvernement canadien selon lequel absolument aucune circonstance ne pourrait jamais justifier que l'un ou l'autre des belligérants fasse feu sur des membres du personnel de la Commission internationale de contrôle. Même si ces hélicoptères

avaient dévié de leur course, hypothèse qui est d'ailleurs démentie par tous les renseignements dont nous disposons, le fait de s'égarer pour la cause de la paix ne devrait pas être puni d'une mort infligée par un signataire de l'Accord de paix de Paris.

Bien que nous n'ayons nourri aucune illusion, au début de notre participation à la CICS, au sujet des dangers auxquels seraient exposés les membres de l'équipe canadienne au Vietnam, nous avons préconisé et obtenu, du moins c'est ce que nous avons cru, des mesures suffisantes de sécurité sur le terrain, ces mesures se fondant surtout sur la confiance à l'égard des assurances que les parties en cause donnent à la Commission dans chaque cas particulier. Mais les circonstances de cet incident et les événements qui l'ont suivi, en particulier les obstacles que la Commission a trouvés sur sa route lorsqu'elle a voulu retrouver et secourir le personnel de la Commission et l'appareil disparu, sont de nature à compromettre cette confiance, et cela à un point tel qu'il faut mettre en doute la prétention du représentant du GRP à Saigon de parler au nom de toutes les formations militaires qui occupent le secteur en question. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur le travail futur de la CICS lorsqu'il s'agira d'envoyer ses équipes sur le terrain et d'exercer ses fonctions d'enquêteur et, par voie de conséquence, sur l'attitude que prendra le Gouvernement canadien au sujet du maintien de notre participation aux travaux de la Commission.

La Commission internationale tente toujours de poursuivre l'examen détaillé de l'incident et tant que cette enquête n'aura pas été terminée, nous ne pourrons pas connaître tous les détails

de l'affaire. D'ici là, cependant, Monsieur l'Orateur, je désire communiquer à la Chambre les renseignements que nous possédons déjà sur les événements qui ont précédé la tragédie de samedi, sur l'incident lui-même et sur ce qui l'a suivi.

En vertu de l'article 4 d) du Protocole sur la surveillance internationale annexé à l'accord de Paris de 1973, Lao Bao est un siège d'équipe de la CICS spécialement désigné. En vertu de l'accord, l'équipe de Lao Bao aurait dû se trouver à son poste et à l'oeuvre 30 jours au plus tard après la signature de l'Accord. Toutefois, pour une foule de raisons, c'est seulement le 17 mars que la première reconnaissance de Lao Bao s'est faite par hélicoptère, par Quang Tri et Gio Linh. Pour cette visite, les assurances nécessaires de sécurité ont été obtenues des parties vietnamiennes en cause et le Viet Cong a fourni les officiers de liaison chargés d'accompagner l'équipe de la CICS. Une seconde visite de reconnaissance, ayant pour objet de vérifier si toutes les installations destinées à l'équipe de la CICS étaient en place, devait avoir lieu le 5 avril, mais il fallut y renoncer lorsque des représentants de la République du Vietnam empêchèrent le personnel de liaison du Viêt Cong de monter à bord de l'hélicoptère à Quang Tri.

Ce vol de reconnaissance fut reporté au 7 avril. Le matin du 7 avril, à Quang Tri, les autorisations et les garanties de sécurité pour le vol ayant été obtenues des autorités sud-vietnamiennes et de celles du Viet Cong, les équipages des hélicoptères numéros 006 et 115 de la CICS reçurent des instructions très détaillées de la part du capitaine Parent, sur la route exacte que le Viet Cong avait

désignée comme étant sûre pour le voyage vers Lao Bao. Les deux hélicoptères partaient de Quang Tri à 9 heures le matin du 7 avril pour se rendre à Gio Linh, où deux membres du personnel de liaison du Viet Cong montaient à bord de l'hélicoptère 006 et un autre à bord du 115. Les hélicoptères partaient à 11 heures 15 et s'avançaient le long de la route désignée par le Viet Cong, de Gio Linh à Dong Ha puis de Dong Ha vers Lao Bao le long de la route 9, à l'altitude convenue de mille mètres dans le corridor convenu de deux kilomètres de chaque côté de la route 9. A midi moins dix, l'hélicoptère 115 annonçait qu'il terminait l'approche de Lao Bao. Environ trois minutes plus tard, l'équipe de la CICS à Quang Tri recevait des hélicoptères un message selon lequel l'un d'eux se faisait tirer dessus depuis le sol et l'autre avait été atteint par un missile et était en train de tomber. Les membres du personnel canadien qui étaient à bord de l'appareil survivant confirment que leur hélicoptère a reçu des coups de feu à ce moment. Selon eux, l'appareil a manoeuvré pour éviter l'attaque dont il était l'objet et a atterri dans un hameau situé le long de la route 9, d'où les hommes ont marché jusqu'au lieu d'écrasement de l'autre hélicoptère, à quelque deux kilomètres de là. On n'a donc aucune raison de penser que l'un ou l'autre hélicoptère se soit trouvé hors du corridor de vol au moment de l'incident. Les conditions météorologiques étaient d'ailleurs excellentes à ce moment. L'hélicoptère qui avait atterri sans difficulté reçut le tir d'armes légères après avoir touché le sol, où l'on n'aurait pourtant pas pu se méprendre sur les symboles de la CICS dont il était marqué.

Les Autorités du GRP à Quang Tri ont publié leur propre compte rendu de ce qu'elles appellent "l'accident". Elles prétendent que les deux hélicoptères se trouvaient à 25 kilomètres au moins, soit environ 15 milles, du corridor de vol approuvé lorsque l'hélicoptère numéro 006 a été abattu. La déclaration soutient que les appareils maintenaient cette déviation depuis quarante minutes.

En quelques minutes le quartier général régional de la Commission à Hué était informé du message de détresse reçu par radio et de la perte de contact qui s'en était suivie. Les Canadiens et les autres membres de la CICS se mettaient immédiatement à l'oeuvre conjointement à Quang Tri et à Saigon pour essayer d'obtenir des renseignements sur ce qui s'était produit et, chose plus importante encore, pour organiser une mission de recherche et de sauvetage.

Tous les efforts se révélèrent inutiles. A Quang Tri, soit à quelque 40 milles du lieu de l'incident, le colonel McLeod, commandant des Forces canadiennes faisant partie de la région numéro un de la CICS, entra en communication avec les représentants du Viet Cong, qui prétend être la partie qui contrôle la région où l'incident s'est produit. Ces représentants se trouvaient tout juste de l'autre côté de la rivière par rapport à Quang Tri. Dans l'après-midi du 7 avril, on lui refusait par trois fois la permission de se rendre à Lao Bao, que ce soit par la route ou par la voie des airs. On lui annonçait enfin, dans la soirée du 7 avril, qu'il était impossible de conclure les arrangements nécessaires en vue du sauf conduit vers Lao Bao. Plus tard, on lui faisait savoir qu'un des hélicoptères avait atterri sans difficulté mais que l'autre

(je cite) avait eu un accident (fin de la citation). Le représentant du PRG ou du Viet Cong ne voulait donner aucun renseignement sur les victimes ou sur l'état des membres du personnel en question. A Saigon, pendant que le général McAlpine et ses trois collègues du comité militaire de la CICS se rendaient à Hué pour y faire enquête personnellement, on essayait parallèlement d'obtenir des renseignements de la délégation du GRP ou du Viet Cong à la Commission militaire mixte bipartite. Ces efforts, qui ont comporté une réunion de trois heures entre les représentants du GRP et le président indonésien agissant au nom de la Commission, se sont aussi révélés vains. Le Viet Cong ne voulait pas permettre qu'une éventuelle opération américaine de recherche et de sauvetage soit lancée depuis la Thaïlande, selon la demande de la Commission et il refusait de fournir des officiers de liaison pour une opération de recherche organisée par la CICS, malgré la présence d'hélicoptères prêts à partir. Il refusait aussi de donner quelque renseignement que ce soit sur le personnel en cause. Près de vingt-quatre heures après l'incident, le mieux qu'on ait pu obtenir du Viet Cong, c'est une lettre à la Commission confirmant qu'un hélicoptère avait (je cite) eu un accident (fin de la citation) et que le GRP organisait sa propre opération de recherche et de sauvetage.

Pendant ce temps le général McAlpine s'était rendu de Hué à Quang Tri avec d'autres membres du Comité militaire de la CICS où, le matin du 8 avril, il rencontrait le même représentant du GRP qui, la veille, avait refusé au colonel McLeod la permission de se rendre à Lao Bao. Le représentant du Viet Cong annonçait enfin que

tous ceux qui se trouvaient à bord d'un des hélicoptères avaient péri dans ce qu'il appelait l'accident mais il ne pouvait ou ne voulait toujours pas dire de quel hélicoptère il s'agissait. Le général McAlpine apprit aussi que le Viet Cong allait ramener les morts et les survivants à Gio Linh le soir même et que lui-même et ses collègues devraient aussi s'y rendre pour les accueillir. Tôt le matin du 9 avril, soit hier après-midi selon notre heure, le général McAlpine recevait les survivants canadiens et nous pouvions identifier pour la première fois de façon certaine l'hélicoptère abattu. Comme je l'ai mentionné plus haut, les survivants ont subi un examen médical d'où l'on a conclu qu'ils étaient en bonne santé.

Le représentant du Canada au Comité militaire de la CICS, le major général McAlpine, nous a appris que, lorsque le soi-disant GRP a remis officiellement les corps des victimes et les survivants, le matin du 9 avril, à Gio Linh, il a tenté d'obtenir que le Comité militaire de la CICS signe une déclaration écrite à l'avance, selon laquelle les hélicoptères avaient dévié de leur course et l'incident était un accident. Le Comité militaire de la CICS avait refusé avec raison de répondre à une demande aussi déraisonnable.

Selon des rapports que nous avons reçus, il semble toutefois que, avant d'être libérés, les passagers et les membres d'équipage ayant survécu à l'incident aient été obligés de signer des déclarations préparées par le GRP et selon lesquelles ils avaient dévié de leur course; on leur aurait laissé entendre que, s'ils refusaient, ils ne seraient pas retournés aux autorités de la CICS. Je crois comprendre que les survivants ont effectivement signé ces déclarations;

Je suis sûr que les députés ne se méprendront pas sur la valeur de documents de ce genre signés dans des circonstances semblables.

La Commission procède de son côté à une enquête sur cet incident tragique. Le GRP a accepté que le Comité militaire soit escorté jusqu'au lieu de l'écrasement, où le Comité sera autorisé à mener sa propre enquête sur place.

Monsieur l'Orateur, voilà tous les renseignements dont nous disposons jusqu'à présent. Je me dois de dire que cet incident n'est que le plus tragique d'une série de cas où des appareils de la CICS, tous marqués très nettement et très clairement, se sont fait tirer dessus. Les députés se souviennent que le premier de ces incidents est survenu à la fin de février. Depuis l'incident que je viens tout juste de vous décrire, j'ai reçu un rapport selon lequel des coups de feu ont été tirés sur un autre hélicoptère de la CICS au cours des dernières 24 heures. Deux Canadiens étaient au nombre des passagers. Le 9 avril, dans la plus méridionale des sept régions administratives de la CICS, l'hélicoptère de la CICS accompagnait un hélicoptère de la Commission militaire mixte près d'une localité désignée pour une équipe et appelée Vi Thanh.

L'hélicoptère de la CMM volait à une altitude de 500 pieds et celui de la CICS le suivait à une altitude de 3500 pieds. Tous deux ont essuyé des attaques dirigées depuis le sol et, d'après les rapports, l'hélicoptère de la CMM a été atteint plusieurs fois. A la suite de cet incident, tous les hélicoptères de la CICS de la région ont été retemus au sol en attendant que la CICS ait terminé son étude de l'affaire à son quartier général de Saïgon.

Je désire assurer à tous les Canadiens et surtout aux familles et aux amis des Canadiens qui servent au Vietnam, que le Gouvernement prend ces incidents très au sérieux. Il fait tout ce qui lui est possible pour que ces incidents ne se reproduisent pas. Nous nous maintenons en contact avec nos représentants à Saïgon pour veiller à ce que toutes les mesures possibles soient prises à cet égard. Lorsque nous serons convaincus de posséder tous les renseignements pertinents et après avoir consulté nos partenaires de la CICS, surtout ceux dont des ressortissants ont péri, nous prendrons les mesures qu'il faudra pour que les responsables de l'affaire rendent des comptes.

Des incidents aussi graves auront évidemment des répercussions sur la décision que le Gouvernement doit prendre au sujet du maintien de la participation du Canada à la CICS. Les députés se souviennent que, dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre le mois dernier, j'ai dit que la situation générale du Vietnam était bien peu satisfaisante et que le Canada mettrait fin à sa participation à la Commission à la fin de juin si la situation ne s'améliorait pas considérablement. Depuis lors la situation générale ne s'est pas améliorée; elle a même empiré. Si elle ne s'améliore pas considérablement, il est évident qu'en continuant de faire partie de la CICS nous y demeurerions non pas pour observer la paix ni même le cessez-le-feu, mais pour observer la continuation de la guerre. Nous le ferions, comme le prouve le dernier incident déplorable, au risque totalement injustifié de vies humaines. Cela, nous ne le ferons pas. Les députés et tous les Canadiens peuvent

en être certains: nous ne continuerons pas à risquer la vie des Canadiens pour une tâche qui n'en vaut pas la peine. C'est aux parties qu'il incombe d'en faire une tâche valable en en faisant une tâche qui appuie la paix au Vietnam. Nous attendons d'eux qu'ils s'acquittent de cette obligation.